



40 rue Ampère
52000 CHAUMONT
Tél : 07 50 05 89 84
Siège et Secrétariat :
07 88 69 57 34

Communiqué de l'association Ultime Liberté
du 28 janvier 2022
concernant la situation dans certains EHPAD,
suite à la publication d'une récente enquête.

La publication du livre enquête "Les Fossoyeurs" de Victor Castanet fait à nouveau s'interroger sur les conditions de vie et les pratiques de soin en Ehpads, notamment dans les maisons spécialisées d'un des grands groupes privés de ce secteur d'activité, et dont il apparaît que le souci de rentabilité financière l'emporte sur les considérations d'humanité minimale de l'attention due aux personnes.

L'association Ultime Liberté se joint bien entendu à l'ensemble des protestations contre cette situation humainement inadmissible qui est imposée à un certain nombre de nos personnes âgées, qui n'ont pas d'autre choix que de subir ces contraintes inacceptables.

Nous demandons donc que les pouvoirs publics interviennent rapidement pour faire cesser ces situations scandaleuses et organisent des contrôles plus efficaces concernant le fonctionnement de ces établissements.

Mais nous demandons également, dans le cadre d'une nouvelle législation protégeant l'autonomie personnelle, que chaque personne puisse choisir librement le degré de contraintes et de dépendance qu'elle accepte, notamment dans le grand âge et la perte progressive de certaines capacités physiques nécessaires pour conserver son autonomie.

La collectivité politique doit assurer à toute personne le droit fondamental à la vie ainsi qu'aux soins exigés jusqu'au terme de l'existence dans un cadre respectant la dignité humaine. Mais toute personne qui estime sa vie accomplie et qui choisit librement et hors de toute pression sociale ou économique, de renoncer à des traitements et des soins qui lui paraissent disproportionnés par rapport à la dépendance qu'ils impliquent, doit pouvoir demander à bénéficier d'une mort volontaire, sans avoir à subir, contre sa volonté, des conditions de fin de vie incompatibles avec le sens qu'elle donne à sa propre autonomie personnelle.

Pour notre association, il devient désormais indispensable que la législation française accepte l'organisation, par les personnes concernées elles-mêmes, de leur projet de fin de vie, dans les conditions de protection de leur vie et de choix possible de leur propre mort. Ces conditions ne relèvent que de leur propre liberté personnelle, et non de contraintes ou d'obligations imposées par d'autres, personnes ou communautés, au nom de conceptions religieuses, morales ou philosophiques dont l'existence passée ne peut plus justifier le maintien coercitif pour tous les citoyens dans une société laïque et pluraliste.

Le droit humain fondamental de chaque personne à la vie ne saurait être transformé abusivement par certains intérêts idéologiques ou économiques privés en « obligation de vivre », ni en contraintes médicales ou juridiques qui justifieraient le type de traitements indignes dont les enquêtes menées dans des établissements de santé, de soin ou de retraite nous font connaître régulièrement la triste réalité.

Pour le C.A. d' Ultime Liberté,

La co-présidente, Josyane ABTROUN

Le co-président, Patrice BERNARDO.